

Au printemps 2023, les responsables d'associations jugent majoritairement que la situation de leur association est « très bonne » ou « bonne » sur le plan financier*. Cependant beaucoup font état, comme les années précédentes, d'un manque de bénévoles. Est-ce que ces tendances ont eu un impact dans les associations franciliennes ? Tour d'horizon de l'emploi chez ces acteurs de l'économie sociale et solidaire.

(*) cf. La France Associative en mouvement : 21^{ème} édition Octobre 2023 – Recherches et solidarités

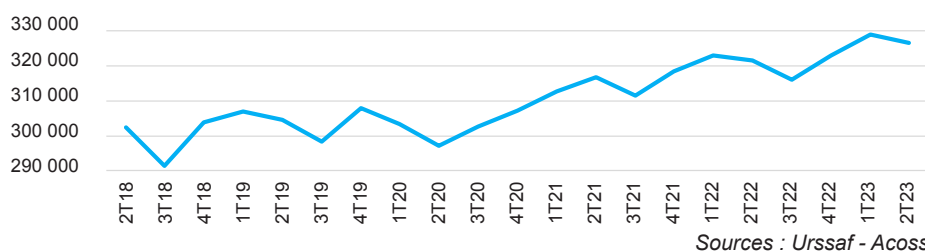
L'emploi associatif francilien en expansion

Les associations représentent 6,3 % de l'emploi privé en Île-de-France, soit près de 326 600 personnes. Ce poids est cependant sensiblement moins important que celui observé sur le plan national (8,9 %). L'emploi associatif est en expansion de façon régulière en Île-de-France depuis 10 ans. Il a notamment progressé de façon constante entre 2012 et 2017. La croissance de l'emploi a ensuite marqué le pas les deux années suivantes avant que la crise sanitaire n'ait pour conséquence une perte de 10 000 salariés, avec un rattrapage en 2021. À fin juin 2023, le nombre de salariés affiche une hausse de 1,6 % sur un an (soit plus de 5 000 emplois gagnés), établissant ainsi un nouveau record de salariés. Ce mouvement suit la tendance nationale : dans le reste de la France, près de 23 500 emplois ont été gagnés dans le secteur sur un an.

Les trois branches qui emploient le plus de salariés affichent toutes des hausses : + 1,2 % pour les activités de clubs de sport, + 1,0 % pour l'action sociale sans hébergement et + 3,4 % pour les autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. À l'inverse, l'aide par le travail (- 1,6 %) et l'enseignement secondaire (- 0,7 %) perdent des emplois.

Dans l'ensemble, le secteur a généralement une saisonnalité marquée dans

Fluctuation des effectifs salariés sur cinq ans



l'année. En effet, le troisième trimestre affiche des effectifs souvent inférieurs aux autres trimestres d'une même année ; cela résulte notamment des activités d'enseignements qui diminuent pendant la période estivale.

Une multitude d'activités associatives

Les associations sont présentes dans plus de 200 activités en Île-de-France (sur les 732 de la classification européenne). Cependant, seules 9 branches ont un poids significatif et représentent à elles seules plus de la moitié des emplois. (cf. liste des codes dans l'encadré « à propos des données... »)

Ainsi, l'action sociale sans hébergement représente 9,9 % des emplois associatifs franciliens et les activités de clubs de sports 6,2 %. Les associations qui n'ont pu être classées (i.e autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire, composées notamment d'organisations - non affiliées directement à

un parti politique - qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public) regroupent 14,5 % des effectifs.

Le tissu associatif francilien est caractérisé par la présence de grandes associations. Le nombre moyen de salariés par association qui emploie du personnel s'élève ainsi à 12 dans la moyenne nationale.

Les effectifs des associations sont répartis de manière assez semblable à l'ensemble des effectifs privés d'Île-de-France. Paris détient ainsi une grande partie des effectifs (36,2 %) devant les Hauts-de-Seine (12,8 %).

La prédominance des associations dans certains secteurs du privé

L'emploi associatif représente souvent une part prédominante ou importante de certaines activités. Parmi les 9 activités qui pouvoient le plus d'emplois associatifs dans le secteur privé en Île-de-France, les effectifs sont majoritaires dans les autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (93,6 %), les activités de clubs de sports (92,2 %) et l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés (90,8 %). Dans d'autres activités, l'emploi associatif représente une part importante de l'emploi du privé francilien : l'hébergement médicalisé pour personnes âgées (30,5 %) et les activités hospitalières (29,4 %).

Masse salariale, effectifs et établissements dans les associations

		À fin 2 ^e trim. 2023	Évolution 2T23 / 2T22 ⁽²⁾	Évolution 2T23 / 2T18 ⁽²⁾
Associations	Masse salariale ⁽¹⁾	2 583	+ 7,2 %	+ 24,2 %
	Effectifs	326 625	+ 1,6 %	+ 8,0 %
	Établissements ⁽³⁾	26 619	- 0,3 %	+ 2,8 %

⁽¹⁾ en millions d'euros.

⁽²⁾ comparaison sur la somme d'une année pour la masse salariale.

⁽³⁾ nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Sources : Urssaf - Acooss

À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du régime général. Elles sont non désaisonnalisées. Les codes Nace 732 des 9 activités détaillées dans cette publication sont les suivants : 8531Z, 8610Z, 8623Z, 8710A, 8790B, 8810C, 8899B, 9312Z, 9499Z. Les associations employeurs retenues dans cette étude concernent les catégories juridiques suivantes de l'Insee : 9210, 9220, 9230, 9260, 9221, 9222.

Sont exclues de l'analyse les caisses de congés. N'ont pas été retenus les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprises qui recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). Et enfin, les syndicats de salariés codés par la forme juridique 8410 ne sont pas pris en compte dans le champ de l'étude.

AVERTISSEMENT. À compter du 8 juin 2023, les séries d'effectifs salariés intègrent les effectifs apprentis. (cf. www.urssaf.org / Statistiques / Nos études et analyses / Employeurs / Stat'ur Conjoncture n° 368).